

Agen, lundi 23 février 2015

DOSSIER DE PRESSE

Débat d'orientations budgétaires 2015

Séance plénière - Lundi 23 février

Première session de l'année, le débat d'orientations budgétaires vise à informer l'assemblée départementale de la situation financière et du contexte économique et réglementaire dans lesquels la collectivité évolue. Il préfigure les grandes lignes du projet de Budget primitif qui sera soumis à l'examen et au vote des élus en mars prochain.

En 2015, le Conseil général répondra aux grands principes suivants :

- **pas de hausse de la fiscalité directe** sur les ménages pour la 6^e année consécutive (propriété bâtie des ménages)
- **limitation au strict minimum des dépenses de fonctionnement obligatoires** (hors secteur de l'aide à domicile ainsi que soutien au Sdis et à la ligne aérienne Agen - Paris)
- **un taux d'investissement élevé mais ajusté aux contraintes budgétaires** pour soutenir l'activité économique et permettre le déploiement de technologies numériques
- **un recours à l'emprunt limité** rendu possible par une capacité de désendettement améliorée, qui est passée de 8,9 à 6,1 ans entre 2012 et 2014 mais permettant un accroissement de l'investissement.

Les priorités du Département en 2015

Afin de poursuivre la modernisation du Lot-et-Garonne, le Conseil général réaffirme ses priorités :

- **d'un côté, il agira pour faciliter la vie quotidienne des Lot-et-Garonnais** (solidarité, éducation, développement économique, modernisation du réseau routier...)
- **de l'autre, il conduira de grands projets pour préparer l'avenir** (révolution numérique avec montée en débit du réseau existant Wimax et déploiement du très haut débit avec la fibre optique, implantation du Center Parcs, lutte contre la désertification médicale avec les aides aux Maisons de santé pluriprofessionnelles...).

Les 4 grandes orientations budgétaires 2015

Le contexte économique et social continuera à influencer fortement sur le prochain budget départemental avec l'augmentation inéluctable des crédits dédiés aux politiques de solidarité.

Malgré cette lourde contrainte financière accentuée par la diminution des dotations de l'État à l'ensemble des collectivités territoriales (- 4,6 M€ de Dotation globale de fonctionnement dite DGF pour l'année 2015 nous concernant), le Département poursuivra la mise en œuvre de ses politiques afin de réaliser et d'accompagner les grands projets de développement territoriaux.

À partir de ce constat, l'élaboration du budget 2015 reposera sur les orientations suivantes :

- maintenir une politique d'investissement et d'intervention dynamique afin de poursuivre le développement du territoire et soutenir l'économie locale

À moyen terme, seront programmés de grands chantiers tels que la modernisation de la RN 21, le lancement des travaux du barreau et du pont de Camélat, l'implantation de Center parcs et le déploiement du très haut débit.

Ces nouvelles opérations viendront s'ajouter aux principaux projets en cours et récurrents : la poursuite du plan de rénovation et de réhabilitation des collèges et des établissements médico-sociaux, le renforcement de la politique de soutien à l'habitat et au logement social, la poursuite des plans de modernisation et de rénovation des centres de secours et d'incendie et des infrastructures routières.

En complément, le Département poursuivra sa démarche d'accompagnement des collectivités locales, dans leur projet d'aménagement et de développement. Cela se traduira par un apport financier complémentaire de près de 2 M€ dans le cadre des mesures pour la relance du BTP.

En outre, il accentuera auprès des collectivités son rôle d'assistance technique afin de leur permettre de mener à bien leurs projets d'équipements.

Aussi, **concernant la section d'investissement, le budget primitif afficherait un volume de dépenses d'équipement entre 55 et 60 M€** afin de mener à terme les projets identifiés comme prioritaires.

- dimensionner le recours à l'emprunt en fonction du niveau d'endettement et des capacités de remboursement de la collectivité

En la matière, il conviendra de ralentir graduellement la baisse du niveau d'autofinancement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement. **L'autofinancement ainsi dégagé sera prioritairement mobilisé pour le financement des investissements** de manière à limiter la tension sur le niveau d'endettement.

Le complément de financement des investissements assuré par le recours à l'emprunt sera limité au maximum à 25 M€ de manière à contenir la variation de l'encours de dette à un niveau sensiblement identique à celui de 2014 (proche de 10 M€).

- poursuivre une gestion maîtrisée des dépenses de fonctionnement

Parce que les principales recettes de fonctionnement sont versées par l'État (DGF et compensations), et qu'elles seront en baisse en 2015, le Département devra continuer à **développer les pistes d'économies sur les dépenses courantes** tout en préservant le niveau de qualité du service rendu.

Malgré cet effort, les dépenses de fonctionnement continueront à augmenter de façon inéluctable sous la **pression des prestations sociales dont la progression est estimée à 7 M€ entre 2014 et 2015.**

En outre, le budget départemental sera également impacté par des dépenses aléatoires mais obligatoires : + 0,5 M€ du fait de l'évolution des charges liées aux transports (scolaires et interurbains), + 1,2 M€ concernant les contributions au Service départemental d'incendie et de secours et au Syndicat mixte de l'aérodrome

Ces évolutions sensibles devront conduire à limiter le rythme de croissance des dépenses dans les autres domaines y compris pour la masse salariale dont la progression totale devrait être contenue autour de 2 %.

- **maintenir le niveau de la pression fiscale en reconduisant pour la 6^e année consécutive le même taux de foncier bâti**

Afin de ne pas affecter le pouvoir d'achat des Lot-et-Garonnais, le Conseil général fera le choix de renoncer au seul levier fiscal dont il dispose réellement et maintiendra, pour la 6^e année consécutive, le même taux de la taxe sur les propriétés bâties (à savoir 22,63 %).

Ainsi, en dépit de la baisse de la DGF et de l'augmentation des dépenses obligatoires - soit une accentuation de l'effet ciseaux - ces orientations permettront au Conseil général de Lot-et-Garonne de conserver de bons ratios, en comparaison avec ceux des Départements de la même strate, et de mettre en œuvre des projets et politiques pour améliorer le quotidien de nos concitoyens.

Contacts presse :

Jean-François Durante, Directeur de la Communication

Tél. : 05 53 69 45 95 / 06 42 57 86 49 / jfdurant@cg47.fr

Véronique Délery, Attachée de presse

Tél. : 05 53 69 42 88 / 06 43 72 60 52 / vedelery@cg47.fr

LOT-ET-GARONNE 
Conseil général